

## Restructuration du CLI : le DG répond à Solidaires

Par courrier intersyndical ( ci-joint ) du 25/09/2017 rédigé par et à l'initiative de Solidaires Douanes, nous avons interpellé le DG sur la nécessité d'accorder aux collègues du CLI le statut d'agents restructurés.

Nous venons enfin d'obtenir une réponse ( courrier ci-joint du DG du 15/12/2017 adressé aux co-secrétaires généraux de Solidaires Douanes).

**Attention** : si la DG se réfère à l'article 1 de l'accord d'accompagnement social du 02/03/2015 pour préciser que les agents du CLI qui suivront leur emploi au CODT ne perdront pas leurs points d'ancienneté à la résidence et conserveront leur régime indemnitaire, elle se garde bien d'évoquer le cas des collègues qui souhaiteraient demander une mutation vers un autre service.

La situation n'est pas claire et nous la dénonçons comme nous dénonçons l'attitude démagogique de la CFDT qui communique sur des avancées qu'elle aurait obtenue seule dans le cadre du comité de suivi de l'accord d'accompagnement social.



Nous ne participons d'ordinaire pas à cette course à l'échalote qui sert l'administration plutôt que les collègues mais notre sens des responsabilités nous pousse à rédiger cette mise en garde nécessaire afin d'éviter toute désillusion à venir.

Nous serions évidemment très heureux d'un tel dénouement, Solidaires ayant été à la pointe du combat sur ce sujet. C'est donc aux OS signataires de l'accord sur l'accompagnement social de mars 2015 et partenaires de la DG dans le cadre des comités de suivi ad hoc de dissiper rapidement les doutes sur le statut des agents du CLI de Marseille.

Nous le ferons nous-mêmes dès que nous serons en mesure de clarifier la situation. Chers collègues, restez vigilants !